

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 AVRIL 2008

L'Assemblée Générale Mixte de COLAS SA s'est tenue le 16 avril 2008 à 15 heures au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

53 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 897 597 actions (98,10% des 32 516 685 actions composant le capital social) et 63 264 066 voix (soit 99,02% des droits de vote dont le total est 63 887 821)

Les résolutions 1 et 2 ont été adoptées à la majorité (400 voix contre) : Approbation des comptes annuels sociaux / Approbation des comptes annuels consolidés

La résolution 3 a été adoptée à l'unanimité : Affectation et répartition du résultat

La résolution 4 a été adoptée à la majorité (12 300 voix contre) : Approbation des conventions et opérations visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

La résolution 5 a été adoptée à la majorité (92 306 voix contre) : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Les résolutions 6 et 7 ont été adoptées à la majorité (94 089 voix contre) : Renouvellement du mandat de deux Administrateurs

La résolution 8 a été adoptée à la majorité (29 206 voix contre et 1 783 abstentions) : Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire racheter par la société ses propres actions

La résolution 9 a été adoptée à l'unanimité : Pouvoirs

La résolution 10 a été adoptée à la majorité (400 voix contre) : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (autres qu'obligations visées à l'article L228-40 du Code de commerce)

La résolution 11 a été adoptée à la majorité (11 000 voix contre et 1 300 abstentions) : Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

La résolution 12 a été adoptée à la majorité (92 306 voix contre) : Autorisation donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail

Les résolutions 13 et 14 ont été adoptées à la majorité (108 048 voix contre) : Autorisation donnée au Conseil d'administration pour consentir des options donnant droit à la souscription d'actions et/ou à l'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires

sociaux des sociétés du Groupe / Autorisation donnée au Conseil d'administration pour l'attribution gratuite d'actions de la société

La résolution 15 a été adoptée à l'unanimité : Pouvoirs pour formalités

Il est rappelé que les Actionnaires peuvent opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions auprès de la société émettrice à compter du 28 avril 2008 et jusqu'au 19 mai 2008 inclus. Les Actionnaires recevront les documents nécessaires pour ce faire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende pour les Actionnaires choisissant ce mode de paiement a été arrêté à 206,29 euros.

Ce prix d'émission est égal à 95% d'une valeur de 225,65 euros, correspondant à la moyenne des 20 jours de bourse précédant l'Assemblée, soit 217,15 euros, diminuée du dividende de 8,50 euros.